

INVITATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE - EXERCICE 2019

Samedi 26 septembre 2020 - 14h00 - Salle polyvalente - Mairie de Moriers (28800)

Ordre du jour :

1. Présentation et approbation du rapport moral sur l'exercice 2019 - [à télécharger ici](#) - ;
2. Présentation et approbation des comptes et du rapport financier sur l'activité et les résultats de l'exercice clos le 31/12/2019 ;
3. Election des membres du Conseil d'Administration ;
4. Présentation des candidats à l'élection du nouveau bureau par le Conseil d'Administration ;
5. Perspectives d'avenir et questions diverses.

Cette assemblée générale sera suivie, de 16h00 à 18h30, de la projection du film "Prisons sans barreaux" et d'un débat.

S'y rendre :
Salle polyvalente - Mairie de Moriers - 10, rue de la République - 28800 MORIERS
Tel : 02 37 47 26 58
(à 25kms au Sud de Chartres)

Pour des questions d'organisation, merci de confirmer par retour votre présence à : adhérents@robinstoits.org. Sans réponse de votre part nous vous considérerons comme absent, mais n'oubliez pas d'utiliser votre pouvoir.

Aux adhérents, membres actifs de l'association qui ne peuvent être présents, merci de renvoyer avant le 20 septembre 2020 le POUVOIR ci-joint dûment complété, daté et signé, à l'adresse suivante :
ROBIN DES TOITS - 37A bd Léon Gambetta - 68100 MULHOUSE
ou par courriel à : adhérents@robinstoits.org

Merci d'avance de participer à notre vitalité, et rendez-vous le 26 septembre.

Bien cordialement,

Le président, Pierre-Marie Théveniaud

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Elle suivra l'Assemblée Générale Ordinaire et portera sur la modification de deux lignes des statuts :

Article 2 - Objet - sera rajoutée la phrase suivante :

"- de mener des actions pédagogiques tant auprès des enfants et adolescents que du personnel enseignant, éducatif ou médico-scolaire, en milieu scolaire ou extra-scolaire ;"

Article 10 - Assemblée Générale ordinaire - sera supprimée la phrase **" Le vote par correspondance est interdit."**

Article 12 – Conseil d'Administration – modification soumise au vote :

« Le Conseil d'Administration est composé de 5 à 7 membres actifs. Les membres sont élus ... »

NB1 : Seules peuvent voter l'approbation du rapport moral et l'approbation des comptes les personnes ayant adhéré en 2019.

NB2 : Nous rappelons que nous sommes contraints de respecter les mesures barrières qui nous sont imposées (dont le port du masque notamment).